



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 juillet 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 6 a) de l'ordre du jour

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil, Luis-Alfonso de Alba (Mexique), à l'issue de consultations

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008,

Rappelant également le Sommet mondial de 2005 et son document final¹,

Rappelant en outre la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ainsi que le document final² adopté à l'issue de cette conférence,

Rappelant la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue par l'Assemblée générale en 2010, ainsi que le document final³ adopté à l'issue de cette réunion,

Rappelant également la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et son document final, et espérant que l'Assemblée générale souscrira à ce dernier,

Rappelant en outre les résolutions de l'Assemblée générale 66/191 du 22 décembre 2011, sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du

¹ Voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 63/303, annexe.

³ Voir résolution 65/1 de l'Assemblée générale.



développement, et 65/146 du 20 décembre 2010, sur les mécanismes innovants de financement du développement, ainsi que ses propres résolutions 2009/30 du 31 juillet 2009, sur la mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, et 2011/38 du 28 juillet 2011, sur la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement, et rappelant la Conférence d'examen de 2008 et toutes les autres résolutions pertinentes de l'Assemblée et du Conseil,

Rappelant la résolution 65/285 de l'Assemblée générale, en date du 29 juin 2011, concernant l'examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée sur le renforcement du Conseil économique et social,

Prenant note du résumé du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, établi par le Président de l'Assemblée générale⁴, dialogue qui s'est tenu à New York les 7 et 8 décembre 2011,

Prenant note également du résumé établi par son président à propos de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, tenue à New York les 12 et 13 mars 2012⁵,

Prenant acte de la note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération en matière de financement du développement⁶,

Réaffirmant le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁷ dans son intégralité, réitérant l'ensemble de ses termes et son approche globale, et rappelant la volonté d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, en vue d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire,

Réaffirmant également que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies nationales de développement dans la réalisation du développement durable, et considérant que les efforts faits par les pays devraient être complétés sur le plan mondial par des programmes, mesures et politiques d'accompagnement propres à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement, compte tenu de la situation de chaque pays et dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté,

S'inquiétant vivement des répercussions néfastes que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir sur le développement, et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estimant que, nonobstant le retour de la croissance dans le monde, il faut soutenir la reprise, qui reste fragile et inégale, et considérant que, pour remédier efficacement aux effets de la crise, il faut donner effet rapidement à tous les

⁴ A/66/678.

⁵ A/67/81-E/2012/62.

⁶ E/2012/7.

⁷ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l'aide au développement,

1. *Réaffirme* qu'il importe de rester pleinement engagé, aux niveaux national, régional et international, pour assurer convenablement et efficacement le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁷, ainsi qu'il est réaffirmé dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁸, et de s'attacher inlassablement à établir des liens entre toutes les parties prenantes dans le cadre du processus global de financement du développement;

2. *Réaffirme également* le rôle de coordination joué par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le suivi de la question du financement du développement et la nécessité pour elle de continuer à l'assumer afin d'assurer la continuité et le dynamisme de l'entreprise, et souligne de nouveau que toutes les parties prenantes, notamment le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, doivent participer davantage au suivi et à la concrétisation des engagements pris à Monterrey et à Doha;

3. *Réaffirme en outre* qu'il doit continuer de renforcer son rôle d'organe chargé de promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, et d'instance ouverte aux multiples parties prenantes;

4. *Rappelle* les paragraphes 255 à 257 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement et souligne, à cet égard, la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination et d'éviter le chevauchement des activités en ce qui concerne le suivi de la question du financement du développement;

5. *Souligne* que le suivi de la question du financement du développement devrait comporter toute une série de manifestations successives, chacune contribuant à l'autre et l'enrichissant, de façon à garantir la mise en place d'une démarche globale et à utiliser plus judicieusement et plus efficacement les ressources et mécanismes existants;

6. *Se félicite* des discussions de fond qui ont eu lieu pendant la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement et pendant la réunion spéciale de haut niveau qu'il a organisée avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, et souligne que ces discussions font partie intégrante du suivi de la question du financement du développement et le renforcent;

7. *Souligne* qu'il faut améliorer encore le dialogue entre les États Membres et les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED durant sa réunion spéciale de haut niveau, qui offre un espace de dialogue multipartite;

8. *Se félicite* de l'intensification des échanges et de la coordination entre le personnel et les institutions concernées avant la tenue de sa réunion spéciale de haut niveau;

⁸ Résolution 63/239, annexe.

9. *Constate* que son président, agissant en consultation avec les États Membres, s'efforce de poursuivre la collaboration avec les représentants compétents des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED en vue d'améliorer l'ordre du jour et la structure de sa réunion de haut niveau, en envisageant de nouveaux moyens de nature à encourager la participation de ces institutions à un niveau élevé;

10. *Prie* son président, agissant en étroite concertation avec les États Membres, de continuer à coopérer étroitement et à intensifier le dialogue avec les organisations et les parties prenantes intéressées sur tous les éléments relatifs à la préparation de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, en particulier sur la date et l'ordre du jour de la réunion de l'année suivante, afin de promouvoir des débats plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis sur les principales questions relatives au financement du développement;

11. *Salue* les mesures prises pour mettre davantage en relief l'examen de la question du financement du développement durant sa session de fond annuelle, notamment le renvoi de l'examen de la question à son débat consacré aux questions de coordination;

12. *Souligne* qu'il est résolu à continuer d'améliorer ces modalités, conformément aux dispositions de ses résolutions 2009/30 et 2010/26;

13. *Encourage* toutes les parties prenantes à envisager d'organiser des séminaires, des discussions de groupe et des exposés dans le cadre de la préparation des manifestations susmentionnées et du concours qu'elles y apportent pour mieux les faire connaître, susciter l'intérêt, promouvoir la participation aux travaux et favoriser la tenue régulière de débats de fond;

14. *Note* la poursuite des discussions sur les mécanismes novateurs de financement du développement, notamment celles qui ont eu lieu pendant la manifestation spéciale organisée à l'occasion du débat consacré aux questions de coordination à sa session de fond de 2012, et rappelle que ces mécanismes volontaires doivent venir s'ajouter, et non se substituer, aux sources traditionnelles de financement;

15. *Réaffirme* qu'il importe de renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs structures de gouvernance et de leurs mandats respectifs;

16. *Se félicite*, à cet égard, que les institutions de Bretton Woods aient invité son président à participer à la réunion du Comité du développement des institutions de Bretton Woods, et note que la participation de son président aux réunions des organes intergouvernementaux des organisations internationales peut contribuer au suivi de la question du financement du développement;

17. *Encourage* le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en particulier le Bureau du financement du développement, à maintenir des échanges réguliers, par l'intermédiaire de son personnel, avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, aux fins du renforcement de la cohérence, de la coordination et de la

coopération, chaque institution agissant conformément à son mandat intergouvernemental;

18. *Prend acte* des initiatives prises à ce jour en vue de renforcer le suivi de la question du financement du développement, et souligne que les modalités de suivi devront être réexaminées, selon qu'il conviendra, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 30 de la résolution 65/145 de l'Assemblée générale;

19. *Rappelle* la décision de l'Assemblée générale d'examiner la nécessité de tenir une conférence de suivi sur le financement du développement d'ici à 2013 et d'organiser des consultations en vue de prendre une décision définitive sur la question d'ici à 2013, et attend avec intérêt les conclusions qui en seront issues;

20. *Appelle* de nouveau les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous, permettant d'assurer le suivi de la question du financement du développement.
